

ÉDUCATION - EMPLOI

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

Les universitaires demandent la réglementation

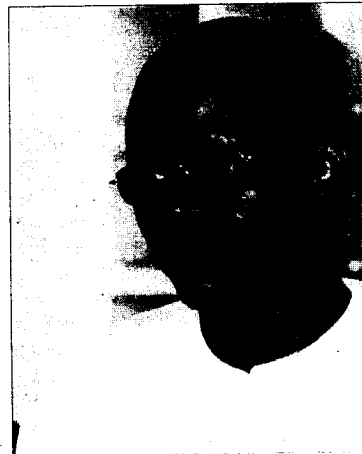
Le Réseau ouest et centre africain de recherche en éducation (Rocare) a organisé un atelier de restitution de ses recherches. Lesquelles ont porté sur la prolifération d'écoles, la nécessité de leur réglementation ainsi que celle de la prestation des professeurs d'universités publiques dans ces établissements.

C'est le secrétaire général de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop (Ucad), Babacar Thiaw qui a présenté l'étude sur : « La libéralisation de l'enseignement supérieur. Lequel sujet renvoie au foisonnement des établissements privés de formation qui concurrencent, dans une certaine mesure, les universités publiques.

D'emblée, Babacar Thiaw a noté la « privatisation rampante » des universités publiques, avec l'ouverture « de sessions de formation payante. » « Dans certaines facultés, à côté des masters de recherche, il existe des masters professionnels. Leurs frais annuels tournent autour de 400.000 F Cfa. C'est le même montant dans les écoles privées de formation », fait remarquer le professeur.

Revenant, sur le sujet, Babacar Thiaw rapporte que certains étudiants des écoles de l'enseignement privé supérieur sont dans les universités publiques. Une manière pour eux de « bénéficier de certains avantages notamment aides, bourse, couverture médicale ». La remarque a soulevé des vives critiques quant à la distribution du budget alloué à l'enseignement supérieur. « On met plus d'argent à payer les allocations. On ne le met pas là où il le faut », proteste un universitaire.

L'étude du professeur présente une radiographie du corps de formateurs du privé supérieur. Selon lui, « 95 % des enseignants de 80 % des écoles sont issus des universités publiques », suscitant le débat sur la question de la prestation de services des universitaires. Nombre d'universitaires ont dénoncé le fait qu'une bonne partie de la formation, dans le privé, soit supportée par les universités publiques. « On récupère nos profils, mais on ne veut pas se plier aux exi-



Moussa Sakho, METFP est interpellé par les universitaires.

gences de la formation », a fulminé le Pr. Aminata Diaw Cissé. Pour certains, il faudrait au minimum que chaque établissement ait son staff de formateurs qui sera complété par les collaborateurs extérieurs.

Prestation de services

Les prestations des enseignants de l'université dans le secteur se fait à la connaissance de tous. Paradoxalement, aucune voix ne s'élève au grand dam des universités publiques. « Tout le monde est interpellé par le phénomène. Car, la formation, dans le privé supérieur, est prise en charge par l'Ucad », s'est souligné le philosophe Ousseynou Kane. Les universitaires estiment que le sous-secteur de l'enseignement privé doit « se donner les moyens de sa politique ». Ils ont interpellé les autorités pour la réglementation de ce sous-secteur. « Je pense qu'il faut poser des garde-fous », a indiqué le Pr. Aminata Diaw Cissé. Des propositions ont été formulées afin de porter le débat à l'Ucad.

IDRISSA SANE